

SEANCE PLENIERE DU 5 DECEMBRE 2022

Pour une coopération franco-allemande au niveau national axée sur les solutions et les compromis

Lors de sa séance plénière du 5 décembre 2022 et sur proposition du Bureau, le Conseil Rhénan :

1. considère la coopération franco-allemande au niveau national comme un moteur indispensable au développement et au renforcement de la coopération au sein de l'Union européenne (UE) ;
2. se félicite des grandes convergences thématiques entre les deux pays dans de nombreux domaines politiques ;
3. déplore néanmoins les opinions divergentes entre la France et l'Allemagne qui sont apparues autour du report du Conseil des ministres franco-allemand initialement prévu mi-octobre 2022 ;
4. salue les consultations menées actuellement au plus haut niveau politique et suggère, en vue également de l'impact vers l'extérieur, que la réunion du Conseil des ministres franco-allemand se tienne très prochainement ;
5. souligne l'importance de la coopération franco-allemande, qui fait l'objet d'une attention particulière au niveau national et international et qui est donc plus que jamais nécessaire en ces temps de conflits ;
6. constate que, compte tenu des défis actuels dans le domaine de l'énergie, il est essentiel de maintenir le contact et de coopérer ensemble en recherchant des solutions et des compromis ;
7. appelle donc le gouvernement fédéral allemand et le gouvernement de la République française à intensifier leurs efforts, aussi dans l'intérêt de la région trinationale du Rhin supérieur ;
8. rappelle par ailleurs sa résolution du 27 juin 2022 intitulée « Empêcher de nouveaux obstacles dans les relations entre la Suisse et l'Union européenne », dans laquelle il a attiré l'attention sur les risques concernant l'accord bilatéral dans le domaine de l'électricité (« accord sur l'électricité ») découlant de l'échec des négociations sur un accord-cadre institutionnel entre la Suisse et l'UE ;
9. souligne que la concertation de solutions holistiques et trinacionales revêt une importance décisive pour les citoyens de la région du Rhin supérieur.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- en France :
 - au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
 - à la Région Grand Est (pour information)
 - à la Collectivité européenne d'Alsace (pour information)
- en Allemagne :
 - au *Auswärtiges Amt*
 - au Gouvernement du Bade-Wurtemberg (pour information)
 - au Gouvernement de la Rhénanie-Palatinat (pour information)
- en Suisse :
 - à la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (pour information)
- au niveau transfrontalier :
 - à l'Assemblée parlementaire franco-allemande (pour information)
 - au Comité de coopération transfrontalière franco-allemand (pour information)
 - à la Conférence du Rhin supérieur (pour information)